

Extrait des délibérations

du Conseil de la Collectivité
européenne d'Alsace

N° CD-2021-3-6-1

Séance du lundi 15 février 2021

RAPPORT BUDGÉTAIRE 2021 : POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT Alain donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
M. DELMOND Max donne procuration à M. VOGT Pierre
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
M. HEMEDINGER Yves donne procuration à Mme DIETRICH Martine
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme BOHN Patricia
Mme RAPP Catherine, donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale
M. SCHULTZ Denis donne procuration à Mme MULLER-BRONN Laurence
Mme THOMAS Nicole donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du Département du Haut-Rhin du 27 novembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Inscrit au titre du Budget primitif 2021, pour la politique de la Culture et du Patrimoine :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 13 015 321 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 512 096 € et un total d'autorisation de programme de 1 763 833 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 364 800 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 16 000 €.
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport.
- ❖ Autorise le versement des cotisations et des contributions statutaires dans la limite des crédits inscrits à l'annexe 1 précitée.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité